

## **Accès à la terre agricole et sécurité alimentaire : Un défi majeur dans la chefferie de Kabare en Province du Sud Kivu, RD Congo.**

Par Vedaste CITULI<sup>1</sup>, Léonard K. MUBALAMA<sup>2</sup>, Désiré Mweze<sup>3</sup>

<sup>1</sup>Assistant, ISDR-Bukavu, BP 2849, Bukavu

<sup>2</sup>Professeur associé, ISDR-Bukavu, BP 2849, Bukavu

<sup>3</sup>Chef de travaux, ISDR-Bukavu, BP 2849, Bukavu

---

**Abstract:** *La Chefferie de Kabare confronte des conditions critiques en rapport avec la réalisation de la sécurité alimentaire suite à des inégalités de la superficie emblavée et des mesures contraignantes d'accès à la terre. Cette situation contribue à aggraver la faible production agricole persistante et accentuer la pauvreté ainsi que la dépendance alimentaire. Le mode d'achat et d'héritage de terre entretient les conflits inter et intra familiaux récurrents. Face à cette réalité, les agriculteurs affichent une répugnance naturelle par rapport au changement des pratiques agricoles séculaires.*

---

Date of Submission: 24-02-2020

Date of Acceptance: 07-03-2020

---

### **I. Introduction**

Depuis des siècles, la terre a toujours été synonyme de richesse sous les tropiques. A cet effet, les propriétaires fonciers sont considérés au rang social élevé que les non propriétaires. A l'heure actuelle, la subsistance de plus de la moitié de l'humanité dépend directement de l'agriculture et 90% de cette population agricole vivent dans des pays en développement. Dans ces pays, toutes les questions relatives à l'accès à la terre et aux droits fonciers revêtent une importance vitale pour plus de deux milliards d'individus<sup>1</sup>.

La question foncière a toujours été au centre des enjeux économiques et sociaux dans les pays dits du « Sud ». Depuis un peu plus de deux décennies, elle est posée de façon différente, tant du fait de la rapidité des mutations des situations que du renouvellement des approches, qu'elles soient politiques ou scientifiques<sup>2, 3</sup>. Depuis une quinzaine d'années, la question foncière est au cœur des débats. Les règles d'accès à la terre et de gestion des ressources renouvelables sont au cœur des questions de développement agricole et de gestion durable des écosystèmes. En chefferie de Kabare, la question foncière se caractérise par une marchandisation croissante et une compétition accrue entre acteurs (entre ruraux et avec les urbains investissant dans la terre), peu ou mal régulée du fait des évolutions sociales et économiques, des défaillances des systèmes d'arbitrage sur les conflits.

Cette insécurité peut contribuer à réduire les investissements dans la terre et à la dégradation des ressources. Elle émerge ou réapparaît dans un contexte marqué par la paupérisation, mais aussi par les processus de démocratisation et les politiques de décentralisation.

Parmi les contraintes identifiées, la question des droits d'accès à la terre se pose de manière de plus en plus aiguë : les transformations économiques et sociodémographiques ont modifié les enjeux autour du foncier et de nouveaux acteurs se livrent une compétition parfois rude pour asseoir des droits sur le contrôle de l'espace et des ressources : « ruraux, migrants ou urbains, ils sont nombreux à vouloir du foncier agricole, le destinant à la mise en culture ou à l'élevage ou à un tout autre usage (réserve foncière, espace de chasse, construction de logements, etc.)<sup>4</sup>. D'aucuns considèrent qu'à l'origine des conflits à l'Est de la RDCongo et particulièrement au Sud Kivu, il y a un problème foncier. Ce problème est présenté en termes de déséquilibre entre les besoins fonciers des populations et les disponibilités foncières. La compétition autour des ressources foncières devenues de plus en plus rares expliquerait les conflits récurrents dans ces régions<sup>5</sup>.

Aujourd'hui, la situation n'est guère meilleure. En fait, les problèmes du passé sont devenus plus nombreux et plus complexes, et ont aggravé l'insécurité alimentaire. La réalisation de la sécurité alimentaire demeure un défi à relever à Kabare où un tiers de la population est sous-alimentée. La pauvreté à l'échelle de la province, des ménages et des individus est la principale contrainte à la disponibilité, la stabilité et à l'accessibilité alimentaire comme cela ressort du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) de la RD Congo<sup>6</sup>.

Face à ces multiples enjeux, les systèmes et pratiques fonciers sont en débat. Quels fondements pour des pratiques foncières inclusives, offrant des réponses cohérentes avec les dynamiques foncières locales et capables de faire face aux enjeux contemporains ? Des questions complexes se posent et les réponses sont à construire. Quel est l'état de lieux actuel de la crise foncière dans la chefferie de Kabare ? comment affronter



matériel est tantôt basaltique, tantôt schisteux se transformant en sol tantôt argileux et lourd, tantôt argilo-sableux. Les alluvions anciennes, ajoute Kevers<sup>7</sup> se rencontrent dans les bas-fonds et sont généralement lourds et très argileux. Administrativement, cette chefferie est dirigée par un chef coutumier appelé « Mwami » qui à son tour nomme les notabilités de chacun de 14 groupements constitutifs.

D'une superficie de 1265 km<sup>2</sup>, les statistiques de 2016 font ressortir qu'elle regorge 714206 âmes, soit une densité de 564,6 habitants par Km<sup>2</sup>(Mubalama, pers.com).L'agriculture (des cultures vivrières, pérennes et annuelles) et l'élevage (gros bétail et petits bétail), quasi improductive restent les activités principales du milieu, bien que d'autres paysans s'occupent du petit commerce.

### III. Méthodologie

Pour tenter de répondre aux questions posées et, au-delà, de mieux comprendre le développement agricole versus le défi foncier en cours, il nous a semblé prioritaire d'adopter une démarche au plus près du terrain, susceptible de faciliter la compréhension des processus en cours et leur interprétation. L'accent a été mis sur l'analyse approfondie de l'évolution des processus productifs en lien avec les modalités d'accès aux ressources, notamment la terre et l'eau bien sûr, mais aussi celles concernant la précarité en termes de la production agricole et d'accessibilité à l'alimentation.

#### Caractérisation de la population d'enquête

**Tableau 1 : Répartition des ménages enquêtés selon les groupements, villages et sous villages**

Groupement	Effectif	%	Village	Sous village	Effectif	%
LUHIHI	28	14,3	LUHIHI CENTRE	Luhihi centre	6	3,4
				Nchima	6	3,4
			BUKENKE	Bukenke centre	6	3,4
				Cikumbo	7	4
KATANA	28	14,3	KATANA CENTRE	Chahoboka	6	3,4
				Kahungu	6	3,4
			MWANDA	Mwanda	6	3,4
				Cigoma	7	4
MUMOSHO	28	14,3	MUMOSHO CENTRE	Nshimbi Ier	6	3,4
				Nshimbi III	6	3,4
			MANDWE	Mushadu	6	3,4
				Muhambule	7	4
MUDUSA	28	14,3	MUDUSA CENTRE	Mudusa centre	6	3,4
				Kamukunzi	6	3,4
			CIMPWIJI	Cimpwiji	6	3,4
				Bukale	7	4
BUSHWIRA	28	14,3	BUSHWIRA CENTRE	Cishozi	6	3,4
				Bushwira centre	6	3,4
			MULENGEZA	Mulengeza	6	3,4
				Karhundu	7	4
KAGABI	28	14,3	KAGABI CENTRE	Kagabi	6	3,4
				Muganda	6	3,4
			MBOBERO	Mbobero centre	6	3,4
				Nkungu	7	4
BUGOBE	28	14,2	BUGOBE CENTRE	Bugobe	6	3,4
				Nyenje	6	3,4
			CIFUMA	Kahave	6	3,4
				Kalengera	7	4
Total	196	100,0	Sous total		175	±100%
			Plantations	3 par groupement	21	100%
			Total		196	100%

De l'analyse du tableau 1, il ressort que nos enquêtés étaient repartis de manière proportionnelle par groupement, en raison de 28 enquêtés (14,3%). Pour la représentativité des enquêtés, 12(6,1%) ou 13 ménages (6,6%) par village ont été enquêtés. Ces villages étaient à leur tour subdivisés en deux sous-villages. Dans ce cas, 6 (3,4%) ou 7 ménages (4%) par sous-villages étaient questionnés. Le choix des villages était guidé soit par l'accessibilité du village ou du sous-village ou soit par la présence d'une plantation dans ces entités. Dans chaque groupement, nous avons enquêté le chef de groupement et deux chefs de sous-villages. En plus, nous avons enquêté, trois gérants des plantations par groupement. De ces enquêtés, 50% étaient de sexe masculin et d'autres 50% de sexe féminin. Ceci s'explique par le fait que nous avons voulu nous rendre compte de l'implication des femmes rurales dans la gestion des terres. Signalons que cette classe d'enquêtée ne concernait que les femmes chefs des ménages. Au total, 91,3% étaient de marié(e)s contre 17 enquêtés (8,7%) qui étaient des veufs (ves). Nous n'avons pas enquêté les célibataires car la coutume Shi excluait le droit de jouissance de

terre à ces derniers. Présentement, seuls les célibataires orphelins et autres qui se sont procurés par achat leurs lopins de terre disposent le droit foncier de jouissance dans la chefferie de Kabare. Les ménages enquêtés pratiquent principalement l'agriculture (65,8%). D'autres franges, par compensation s'occupent principalement des emplois permanents (agent de l'Etat, enseignement, etc. et représentent 17,9%), du petit commerce (27 enquêtés soit 13,8%), de la pêche (2 enquêtés soit 1%) et de travail journalier (3 enquêtés soit 1,5%). Lataille moyenne des ménages enquêtés est de 8 personnes.

L'analyse des données du présent travail a fait appel à deux sources d'information dont les données primaires et secondaires. Ainsi, un protocole de recherche à soumettre à nos enquêtés a été élaboré. Pour tirer notre échantillon, nous avons fait recours à un échantillon aléatoire stratifié proportionnel. 196 enquêtés ont été tirés et repartis dans sept groupements sur les quatorze que compte la chefferie de Kabare. Ces derniers ont été choisis selon le rayon géographique dont les groupements de Katana et Luhihi au Nord, Mumosho et Mudusa au Sud et Kagabi, Bushwira et Bugobe(Fig. 1) au centre en raison de 28 enquêtés par groupement. Ces enquêtés étaient constitués des autorités locales, de grands exploitants et des ménages agricoles. Les données récoltées sur terrain étaient encodées dans le logiciel SPHINX V5 puis analysées et enrichies par la documentation.

#### IV. Résultats Et Discussion

Ces résultats proviennent d'un échantillon représentatif des habitants de la chefferie de Kabare, précisément ceux habitant sept groupements choisis par rayon géographique comme prédéterminé. Comme nous l'avons constaté, l'exiguïté des terres culturales est réelle dans la chefferie de Kabare. Cette situation se présente en termes de répartition inéquitable et non en termes de rareté. Les différents statuts en marge dans ces milieux paysans expliquent davantage la répartition des terres. Alors que les uns disposent des plantations, et sont en majorité des notables du terroir, les autres se prosternent auprès de ces derniers pour négocier sous paiement une portion à mettre en valeur. Un constat amer est que la majeure partie des propriétaires de ces grands domaines ne vivent pas au village et forment de l'agriculture. Les lopins de terre disponibles sont dès lors soumis à une surexploitation, entravant leur production. C'est ainsi que maints paysans vivent sans terre. Dans cette situation, la paupérisation, la dépendance alimentaire et les conflits fonciers sont récurrents parmi les communautés locales de la chefferie de Kabare.

##### Variable 1. De la crise foncière dans la chefferie de Kabare

##### Sous variable 1. La question foncière

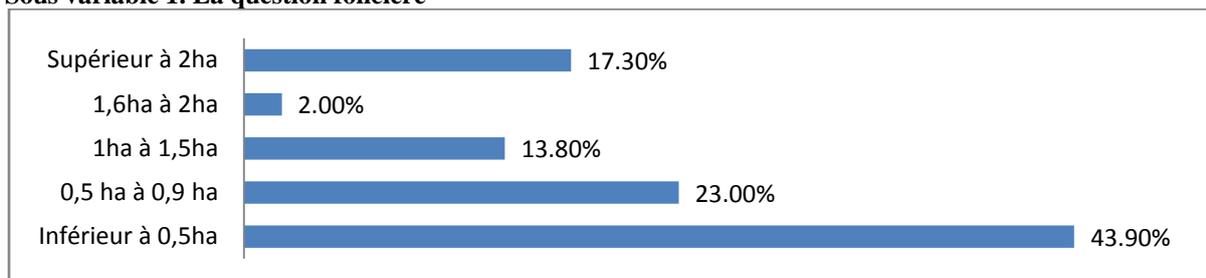


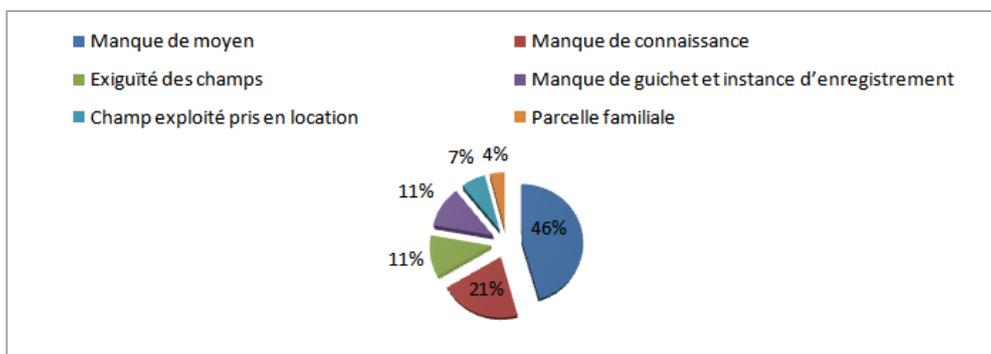
Fig 2. Inventaire des superficies moyennes des champs des enquêtés

L'analyse de cette figure montre l'exiguïté actuelle des champs dont disposent les paysans de la chefferie de Kabare. En effet, 86 enquêtés soit 43,9%, estiment que leurs champs ont une superficie inférieure à 0,5ha. En outre, 45 enquêtés soit 23% témoignent à leur tour que la superficie de leurs champs exploités avoisine 0,5 à 0,9ha contre 34 enquêtés soit 17,3% qui attestent détenir des champs mesurant 2 ha et plus. Signalons que la classe de ceux qui ont plus de 2ha était majoritairement occupée par les grands planteurs et les notables. De ce qui précède, la moyenne d'exploitation est de 0,78ha.

A l'issue de nos enquêtes, il nous revient que seuls 42 soit 21% ont affirmé que la superficie des champs exploités est suffisante. Cet argument est surtout avancé par les grands exploitants et quelques membres de ménage à petite taille. Ces terres ont été acquises en grande partie par l'héritage (132 enquêtés soit 53,2%). Comme est coutume au Bushi (aire d'étude), les biens mobiliers et immobiliers du défunt sont distribués à leurs descendants. Partant de la terre, cette dernière est soumise à un morcellement, convoité par le père avant sa mort et à proportion volontaire qu'il accorde uniquement aux garçons, ce qui révèle la discrimination par rapport au genre, encore visible dans cette chefferie. A défaut des garçons, la terre comme les autres biens sont aujourd'hui accordées aux filles. Contrairement au passé, aucun héritier ne pouvait vendre la portion héritée sans avis de famille, chose aujourd'hui contrariée suite au caractère marchand accordé désormais à la terre. Ce qui intensifie les conflits familiaux assez récurrents.

Etant la pratique courante au Bushi, dans cette situation d'exiguïté de terre, la question qui continue à être en réflexion est de savoir la tendance du morcellement au fil du temps et des générations. VIAU<sup>8</sup> trouve le régime successoral comme ayant une influence beaucoup importante et néfaste sur l'agriculture. La marchandisation de la terre vient en second lieu (81 ménages soit 32,6%) malgré les pratiques de transfert de droit utilisées, non reconnues par la loi et source d'expropriation foncière et de conflit. Les paysans étant en besoin de terre à exploiter sans en posséder, 30 enquêtés soit 12% font recours au métayage/location et sont dès lors soumis à des tributs fonciers. Pour 5 enquêtés soit 2%, la terre qu'ils exploitent était obtenue par don octroyé par des tierces personnes. Dans ce mode d'acquisition dicté par la marchandisation et l'héritage, plusieurs propriétaires terriers ont acquis des parcelles dans différents endroits et/ou villages. Nos résultats font état de, 66 enquêtés, soit 34% ayant souligné qu'ils exploitent 2 champs contre 55 enquêtés soit 28% qui à leur tour vivent des produits issus d'un seul champ. Dans cette situation, l'incertitude d'investir dans l'agriculture sans terre devient grande suite à la limite parcellaire. Dans cette pénurie, les techniques agricoles sur lesquelles sont soumis ces champs restent critiques. Ainsi, plusieurs techniques de restauration de la fertilité sont dès lors abandonnées causant préjudice à la production. Le niveau de vie des agriculteurs ne cesse de se dégrader progressivement causant la désaffection de certains à la vie rurale. Par contre, 45 enquêtés soit 23%, ont souligné exploiter 3 champs contre 30 enquêtés soit 15% qui en exploitent 4 champs et plus. Par ailleurs, une grande partie de parcelles villageoises de Kabare ne sont pas couvertes par un titre foncier. Seuls 47 enquêtés soit 24% affirment disposer le titre foncier ; il s'agit des planteurs. D'autres (149 enquêtés soit 76%) font plutôt foi à la l'héritage de la parcelle familiale, au nombre d'année d'exploitation de la parcelle ainsi qu'au document d'achat contresigné lors de l'achat de la parcelle. Ce qui expose ces parcelles rurales de toute spoliation en ce sens que, comme le déclare VIAU<sup>8</sup>, le droit de propriété est considéré comme la meilleure garantie pour l'individu d'être maître de lui-même et son avenir.

Partant des services d'octroi de certificat foncier dans la chefferie, 26 enquêtés soit 55% ont reçu leur titre foncier auprès des autorités coutumières contre 21 autres soit 45% qui en ont bénéficié de services fonciers compétents. Aussi, les paysans avancent plusieurs motifs pour justifier le non enregistrement de leur parcelle, y compris ceux repris dans la Fig. 3.



**Fig 3.** Raisons du non enregistrement des champs dans la chefferie de Kabare

Soixante-huit enquêtés, soit 46 % avancent la pauvreté due à la faible production comme moteur principal du non enregistrement des champs. Le milieu étant aussi occupé par beaucoup d'analphabètes, 31 enquêtés soit 21% ne cachent pas leur ignorance et prouvent à suffisance ne pas savoir la procédure d'acquisition du titre foncier. Pour 17 enquêtés soit 11%, malgré l'importance de cette action, l'exiguïté de leur parcelle et l'absence du guichet d'enregistrement sont de raisons majeures du non enregistrement de leurs parcelles. Pour d'autres, il est difficile d'enregistrer un champ pris en location (10 enquêtés soit 7%) ou celui familial (6 enquêtés soit 4%) à l'insu du responsable.

Malgré cet état, une grande frange de nos enquêtés restent confiante du droit exercé sur leur terre. Pour 41 enquêtés soit 30%, ils sont inattaquables en ce sens qu'ils possèdent un titre foncier. Par ailleurs, 59 enquêtés soit 42% considèrent l'héritage comme un fourretout et disent que leurs aïeux et grands parents avaient toujours habité cet endroit et nul n'a le monopole de le déguerpir de leurs champs. Ce qui va à l'encontre de la loi foncière congolaise prônant la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible du sol à l'Etat<sup>9</sup>. Selon 34 enquêtés (24%), le fait d'avoir un acte de vente contresigné par les deux parties prenantes et les témoins garantit leur confiance d'appropriation terrière. Le document de transaction foncière en vogue dans la chefferie de Kabare n'a aucun soubassement juridique. Les « petits papiers » de reconnaissance de vente que les paysans se font entre eux ne parviennent à sécuriser la tenure entre acteurs fonciers en milieu rural que sous réserve de la bonne foi des intéressés (témoins, chefs coutumiers). Trop de lacunes s'observent dans ces papiers, les plus importantes étant la difficulté de certifier l'existence des droits prétendus en cas de décès ou de trahison par le témoin, car les bornes n'y figurent pas, le croquis non plus et encore moins une estimation de la superficie. Du

reste, la sécurité juridique conférée par ces écrits privés demeure bien précaire, car il suffit qu'un « malin » se fasse délivrer par les services du cadastre un contrat de location provisoire ou un certificat d'enregistrement pour que les droits des occupants coutumiers soient réduits à néant<sup>10</sup>. En revanche, 4 enquêtés soit 3%, font foi au *Kalinzi* (une reconnaissance du vassal au suzerain qui attribue la "propriété") livré au Mwami contre une enquête qui pour elle, le fait d'être mariée légalement et d'avoir signé le régime matrimonial de communauté universelle de biens lui accorde un droit sur les terres en possession.

Quant au cas adverse (enquêtés inquiétés du droit sur la terre en possession), le fait de ne pas être rassuré du droit sur le champ exploité est dû à la pratique de métayage telle que témoignée par 23 enquêtés soit 40% des personnes interviewées en ce sens qu'ils peuvent être chassés du jour au lendemain, il est probant de couvrir une saison culturale et être chassé à la seconde en faveur d'autres. 22 enquêtés soit 39% considèrent le non enregistrement de leurs champs comme la raison principale d'inquiétude contre 7 enquêtés soit 12% qui pour eux, suite à la loi de moindre effort, leurs champs peuvent être spoliés. Signalons que ce propos est emprunté par la population des groupements de Mbobero et Mumosho où des cas d'accaparement évident de terre sont signalés. La discrimination des femmes (3 enquêtés soit 5%) et le mariage illégal de ces dernières (1 enquêté soit 2%) figurent aussi parmi les causes du manque d'assurance du droit sur le champ. Comme prévoit la coutume « Shi », la fille étant vouée à être mariée, elle ne doit se réjouir que des champs hérités ou achetés par son mari. Etant une discrimination, la coutume Shi n'a pas encore dit un mot sur l'héritage de la femme, surtout en matière foncière. Quelques veuves sont même écartées lors du partage des champs après la mort du conjoint, ce qui alourdit l'inquiétude des femmes enquêtées.

#### Sous variable 2 : De l'existence des conflits fonciers

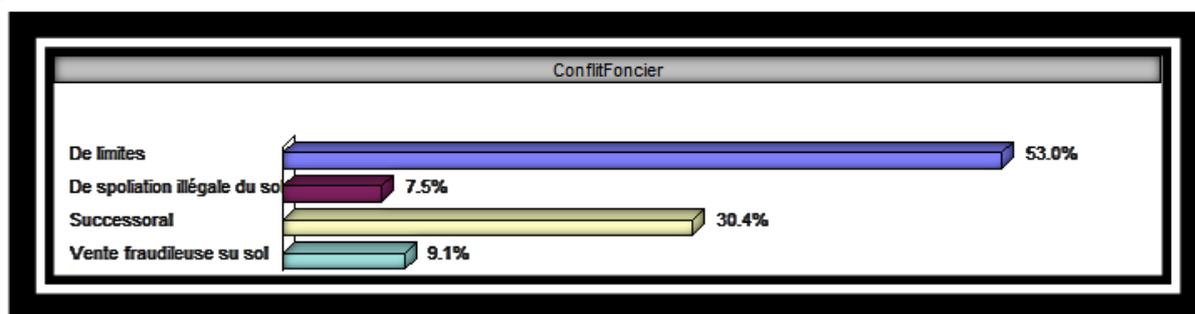


Fig4. Types de conflits fonciers fréquemment enregistrés dans la chefferie de Kabare

Il ressort de la figure 4 que dans la chefferie de Kabare, les conflits fonciers sont d'observance. Prédominés par les conflits des limites entre voisins (192 enquêtés soit 53%), ces derniers contribuent aux dérèglements sociaux et se font entre les gens de même famille ainsi que des familles différentes, exploitant les champs voisins.

Pour 110 enquêtés soit 30% de la population échantillonnée, les conflits successoraux entre frères sont aussi enregistrés dans la chefferie de Kabare surtout lorsque le parent meurt sans avoir laissé un testament accordant une portion à tout un chacun mais aussi pour le champ exploité par la veuve après son décès. La situation de pénurie de terre étant devenue prononcée en milieu paysan, d'aucuns se posent la question de savoir l'évolution de cette coutume d'héritage du sol et les conflits futurs qui en découlent. Bien plus, les conflits liés à la vente frauduleuse de lopins de terre (33 enquêtés soit 9%) et de spoliation illégale (27 enquêtés soit 7%) sont d'observance. Selon ces enquêtés, ce dernier type de conflit est favorisé par les autorités coutumières du milieu qui facilitent la transaction foncière sans indemnisation aucune ou à petit coût, aux paysans. Cet accaparement est généralement l'œuvre des élites à la quête des terres, et qui les utilisent surtout pour des fins agropastorales.

En opposition de deux cas sur le foncier, le chef coutumier est le principal juge (146 enquêtés soit 74%). Les deux parties en rivalité se présentent devant le chef de sous-village qui à son tour fait appel aux « Bashamuka = les sages », surtout ceux avoisinant le champ en conflit. Une descente sur terrain, sous amande de boisson, est organisée et un ajustement des limites est réalisé. Lorsqu'un cas se trouve lésé, le différend est transmis directement auprès des instances judiciaires (35 enquêtés soit 18%). En revanche, d'autres vont directement devant les instances judiciaires sans tenir informé le chef de village, ce qui est un vice de procédure mais non réglé par la hiérarchie. Par crainte d'amende, d'autres résolvent les conflits à l'amiable (9 enquêtés soit 5%) ou se rendent dans des Communautés Ecclésiales Vivantes de base catholiques ou auprès des pasteurs (6 enquêtés soit 3%). Lors de conflit, le champ est directement scellé par la hiérarchie, créant un manque à gagner pour ces ménages en conflits. Des pénalités s'en suivent et engouffrent davantage ces familles dans la pauvreté voire la vente d'autres champs en possession aux détriments d'autres besoins familiaux.

### Sous variable 3 : Les pratiques en marge de la loifoncière en vigueur

La loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés, telle que modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980, à son article 53 stipule que « la terre est une propriété privée, inaliénable et imprescriptible à l'Etat »<sup>9</sup>. Malgré le faible niveau de connaissance sur la législation foncière des paysans de la chefferie de Kabare, 118 enquêtés soit 60% se rallient à cette disposition. Par contre, 62 enquêtés soit 32% montrent que c'est le *Mwami* qui a le pouvoir sur la terre, d'où, elle devient sa propriété. Les deux propos précités sont contrariés par 16 enquêtés soit 8% qui pour eux, la terre appartient à celui qui la cultive. L'ambiguïté dans laquelle évoluent les paysans prouve à suffisance la faible vulgarisation des lois congolaises. Dans cette situation, la transaction foncière devient monnaie courante.

Pour ce faire, trois principales procédures de vente sont empruntées. Pour les uns, la rencontre de deux parties, suivie par la visite du champ et le consentement du prix fait le premier pas.

Une fois, réalisée, on fait appel aux voisins du champ et d'autres personnes qui serviront de témoin ; un acte de vente est rédigé et contresigné par les deux parties et les témoins (17 enquêtés soit 47%). A la différence des précédents, 10 enquêtés soit 27,8% affirment que le champ à vendre n'est pas mesuré et que les témoins peuvent ne pas être voisins au champ mais la présence du Chef est une condition sine qua non. Pour 9 enquêtés soit 25%, l'association des familiers du vendeur est une étape importante et de précaution des conflits de tout genre. Nos enquêtés ont attesté qu'actuellement, aucun champ ne peut être acheté ou vendu sans la présence du chef, à qui on accorde 10% du montant vendu.

Des cas d'accaparement de terre sont aussi signalés (27 enquêtés soit 14%) dans la chefferie de Kabare. Cet accaparement est sous l'instigation des élites et quelques personnes physiques à statut social élevé. Le problème opposant la population de Mbobero et Monsieur K. à Kagabi et celui opposant la société S. et la population de Mumosho est un exemple probant et justificatif de cet état d'accaparement.

### Variable II : De la sécurité alimentaire

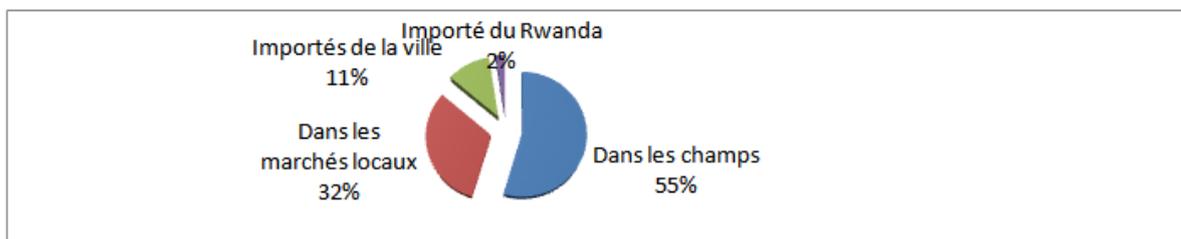


Fig. 5. Provenance actuelle des aliments dans la chefferie de Kabare

De la figure 5, il ressort que malgré la faible production agricole dans la chefferie de Kabare, les aliments de base proviennent principalement des champs des paysans (159 enquêtés soit 54,6%). Malgré ce choix considérable, les paysans ont certifié qu'il est difficile de récolter les produits susceptibles de couvrir même une saison culturale (149 enquêtés soit 76%). Les anciennes habitudes qui étaient de conserver dans les greniers quelques produits à consommer dans la période de soudure ne sont plus aujourd'hui pratiquées. Ce grenier est aujourd'hui remplacé par les marchés. Pour se ravitailler, les paysans font alors recours soit aux marchés locaux (92 enquêtés soit 32%), soit aux marchés de la ville de Bukavu (33 enquêtés soit 11%) ou du Rwanda (7 enquêtés soit 2%).

Les marchés locaux que citent ces enquêtés sont à leur tour ravitaillés par la ville de Bukavu et/ou le Rwanda. C'est dans cette dépendance alimentaire que vivent aujourd'hui les paysans en pénurie terrière de la chefferie de Kabare. Pour combler ce déficit, les paysans de la chefferie de Kabare recourent au marché (171 enquêtés soit 99%) ou aux dons (2 enquêtés soit 1 %). C'est ainsi qu'ils sont forcés d'être obligés de prêter journalièrement dans des champs des tiers moyennant un maigre salaire (500FC/pers/jour soit 0,31% \$ US/jour).

Les efforts de relèvement ont été entravés par d'autres problèmes encore : les catastrophes naturelles, l'instabilité politique largement répandue, la forte croissance démographique et le nombre grandissant de réfugiés dans diverses régions. Il en a résulté que la chefferie de Kabare n'est pas parvenue à sortir entièrement de la crise, demeurant en grande partie dans une situation d'insécurité alimentaire depuis 1996 (début de la guerre à répétition à l'Est de la RD Congo).

La chefferie est restée importatrice nette de denrées alimentaires, et la contrée dépendant d'importations d'aliments de base a été très exposée à la volatilité des prix alimentaires. Cette volatilité, surtout en ce qui concernait les aliments de base, a entraîné de graves problèmes de sécurité alimentaire aussi bien pour les agriculteurs que pour les consommateurs, parce que ces aliments sont ceux qui sont cultivés en premier lieu par les petits exploitants et aussi parce qu'ils représentent une part importante des dépenses des consommateurs pauvres. Avec un revenu de 1\$ par jour, d'innombrables personnes ne prennent qu'un repas par jour, et souvent

dépourvu de la valeur nutritionnelle recommandée. Cela entraîne des problèmes évidents de la malnutrition, particulièrement parmi les enfants de moins de 5 ans.

Cette faible production est tributaire de plusieurs éléments dont l'insuffisance des terres cultivables (119 enquêtés soit 21%) et la faible accessibilité aux intrants (103 enquêtés soit 18%) sont plus déterminants. Dans cette condition de précarité, les paysans sont aujourd'hui abandonnés à leur triste sort. Ne sachant plus quoi faire, la répétition des mêmes cultures sur les mêmes champs, la non possibilité de rotation des cultures, la non utilisation de la jachère, la faible utilisation des fertilisants et l'application de l'agriculture sur des sites érodés sont devenus pratiques courantes selon 96 enquêtés soit 17%. Alors que les paysans vivent dans une ambivalence agricole, les moniteurs agricoles jadis visibles dans la chefferie de Kabare, sont aujourd'hui quasi inexistantes. Devant cette insuffisance d'appui du secteur agricole (94 enquêtés soit 17%) en termes technique que monétaire, les paysans de la chefferie de Kabare sont abandonnés. Le manque de moyens financiers (78 enquêtés soit 13%) est aussi stigmatisé.

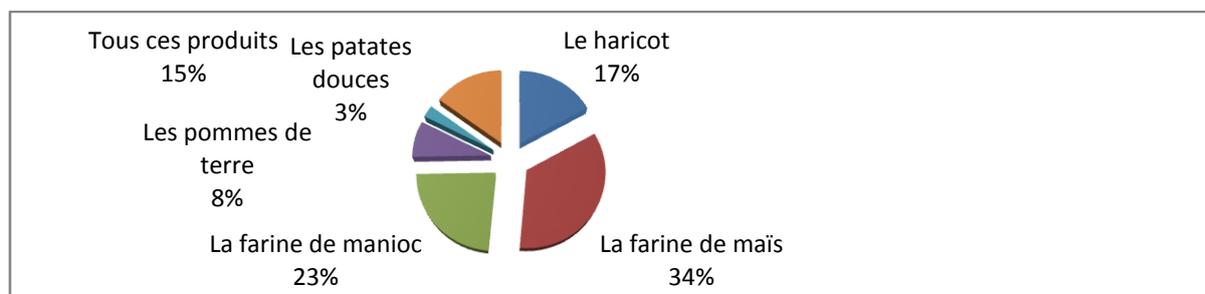


Fig. 6. Produits importés dans la chefferie de Kabare

Jadis la chefferie de Kabare produisait et exportait une quantité importante de tonne de denrées alimentaires. Cette situation fait place à l'importation et la dépendance alimentaire manifestes. Partant des produits importés actuellement, il se dégage de la figure 5 que 35% de ménages enquêtés attestent que l'importation de la farine de maïs est plus usuelle dans leurs milieux. Ceci est contrarié par 81 enquêtés (24%) qui à leur tour placent la farine de manioc au premier rang de produits d'importation. D'autres enquêtés soulignent que le haricot (59 autres enquêtés soit 7%), la pomme de terre (27 enquêtés soit 8%) et la patate douce (9 enquêtés soit 3%) sont des produits les plus importés dans leurs milieux. Sans pour autant catégoriser, 52 enquêtés (15%) ne cachent pas leur dépendance alimentaire actuelle et témoignent qu'actuellement, tous les produits sont importés.

### Variable III : stratégie d'atténuation à mettre en place

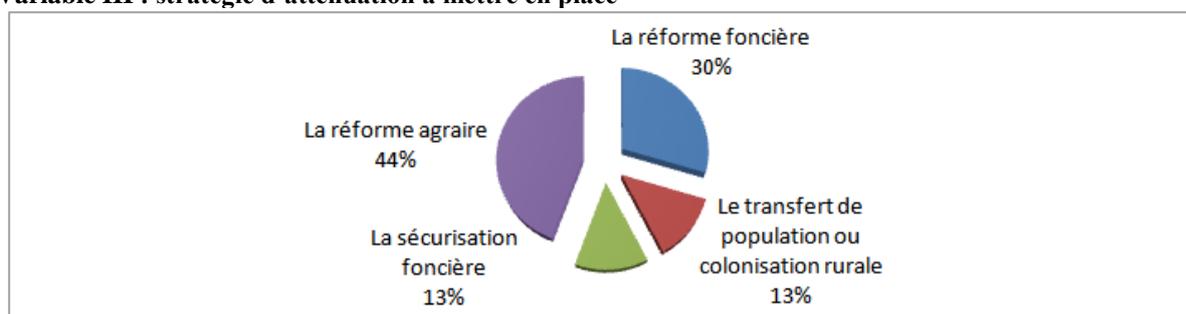


Fig. 7. Stratégies à mettre en place souhaitées par nos enquêtés

Il se dégage de la figure 7 que pour résoudre la crise foncière dans la chefferie de Kabare, la réforme agraire (87 enquêtés soit 44%) et la réforme foncière (58 enquêtés soit 30%) restent les seules voies de sortie. Une fois le secteur agricole réformé, il restera crucial de sécuriser (26 enquêtés soit 13%) les nouvelles terres réformées en vue d'en assurer aux paysans bénéficiaires une garantie durable pour une exploitation et un investissement agricole. Par ailleurs, 25 enquêtés n'adhèrent pas à la stratégie de réforme. Signalons que la majorité de ceux qui mettaient au premier plan, la sécurisation foncière et la colonisation rurale étaient de grands exploitants. Monsieur M. gérant de la plantation K localisée à Katanas'exprime en ce terme : « Il est difficile d'espérer à la réforme foncière au Bushi, étant une initiative qui doit être prise par l'Etat et qui sera faite en défaveur des autorités politiques, alors que ce sont elles qui disposent des étendues énormes. Il renchérit en soulignant que la plantation sous sa gérance appartient à un ministre, et qui a un mot à dire dans le gouvernement. Est-il possible qu'il adopte cette loi à sa défaveur ? demande-t-il ». Dans ce même angle,

CHAUVEAU&LAVIGNE DELVILLE<sup>10</sup> montre qu'il est difficile pour les couches sociales dominantes d'un pays de voter une politique qui affecterait directement une partie d'entre elles, les propriétaires terriens souvent très bien représentés dans les assemblées législatives, même lors d'une crise économique et sociale profonde. Allant au-delà des stratégies préconisées par nos enquêtés, il sied premièrement de faire appel à la bonne volonté des autorités Etatiques dans la banque route de la réforme agraire dans la chefferie de Kabare. Ces actions constateront donc à : (i) la redistribution des terres / démembrement ; (ii) la mise en place d'un système d'héritage foncier représentatif ; (iii) la sécurisation foncière ; (iv) la fragmentation des propriétés et migration ; (v) l'encadrement agricole par l'intervention Etatique et les ONG Internationales

### **Quid du disproportionnement entre la taille des plantations et celle des parcelles paysannes dans la chefferie de Kabare**

Dans la chefferie de Kabare, les trois catégories foncières sont à élucider et entrent en compte de l'insécurité alimentaire, y compris notamment (i) les paysans sans terre dont la majorité travaillent comme métayers, pour un faible salaire (500FC/jour/personne, environ 0,31\$US/jour), sur des terres qui ne leur appartiennent pas, et que du reste ils ne peuvent pas utiliser librement les produits, ni pour leur autoconsommation, ni pour la vente ; (ii) les paysans avec des parcelles exigües et enfin les paysans avec possession suffisante en terre.

La chefferie de Kabare regorge à son sein 103 plantations réparties dans 14 groupements. Au total, ces plantations occupent une superficie de 9738ha, soit 97,38 km<sup>2</sup> suivant le rapport de la Chefferie de Kabare<sup>11</sup>. D'emblée l'inégalité prononcée en possession terrière dans la chefferie de Kabare reste manifeste. Sept point sept pourcent de la superficie totale de la chefferie de Kabare, soit 97,4 km<sup>2</sup> sont détenus par les privés. Ainsi, un total de 93,3% est partagé parmi la couche importante de paysans. En revanche, cette superficie sus indiquée n'est pas en réalité disposée en totalité par les paysans en ce sens qu'il sied de tenir compte de grands domaines fonciers (fermes, des boisements) détenus par les confessions religieuses, les notables et d'autres nantis du terroir.

Face à de nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les paysans ou les groupes paysans, il est réaliste de croire que toutes les difficultés sont fonction de la précarité de moyens d'action dont disposent ces derniers. Au regard de ce qui précède, il serait indiqué de mettre sur pied un mécanisme à procurer aux paysans un cadre propice de nature à contribuer à la réduction de la crise alimentaire au travers notamment : (i) l'octroi des crédits agricoles ; (ii) la formation des paysans sur l'entrepreneuriat agricole ; (iii) la mise en place du système de coopératives agricoles ; (iv) la stratégie de spécialisation agricole intégrée et enfin (v) le changement des systèmes de production.

Les terres agricoles étant devenues limitées dans la chefferie de Kabare et la prise de décision d'atténuation étant lente, il est aussi propice de penser au changement des systèmes de production. Il faut ainsi quitter de l'agriculture traditionnelle à celle intensifiée. Ce qui exigera l'utilisation accrue des fertilisants. Les paysans doivent alors intensifier l'amendement des sols en matières organiques disponibles localement. En plus, l'Etat doit s'impliquer dans la production agricole en finançant les grands exploitants dans les cultures de rente en vue d'investir davantage dans l'agriculture des produits à exporter alors que les paysans s'occuperont de la production familiale.

### **V. Conclusion**

Aux termes de cet article, il sied de signaler que le problème de crise foncière telle que vécue dans la chefferie de Kabare ne se présente pas en termes de manque terrier mais de répartition inégale. Certains notables se sont procurés des grandes étendues de terre qui sont utilisées comme ferme, plantation et ou utilisent les paysans pour leur mise en valeur. Ce qui alourdit l'insécurité alimentaire et la dépendance alimentaire remarquable dans le milieu. En plus, l'héritage et l'achat sont les principales formes d'accès à la terre. Ces formes sont actuellement source de conflit opposant les paysans exploitant les champs voisins autour limites et entre frère autour de la succession foncière. Pour résoudre tous ces maux, cet article propose un chapelet d'actions tangibles discutées ci-haut et répondant à la réforme agraire et /ou aux autres modes de gestion foncière actuelle de nature à contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et à la crise foncière dans la chefferie de Kabare. Bien plus, l'atténuation des contraintes qui entravent la sécurité alimentaire, elle-même facteur de développement humain, passe par l'autonomisation des citoyens privés de leurs droits. Il est impératif de vaincre les disparités ancrées. Le développement institutionnel et une meilleure gouvernance sont nécessaires pour renforcer la voix et la participation des organisations d'agriculteurs et d'autres groupes de citoyens et les impliquer activement dans les décisions portant sur les investissements agricoles et les politiques nutritionnelles. Les axes d'intervention devraient toucher prioritairement le contrôle des terres, la gestion de l'acquisition de terres à grande échelle le renforcement des capacités des paysans pour leur autonomisation.